

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 21 AVRIL 2011**

Etaient présents : Mme ALBERT Claire, M. ANDRIOT Jean Pierre, M. AUDOUBERT Michel, M. BARBERO Michel, M. BAUDINAT Régis (remplaçant de M. LEFEBVRE Patrick), M. BEDEL Philippe, M. BENAC Claude, M. BENAZET Paul, M. BOIX Jean Pierre, Mme BOUFFARTIGUE Francine, Mme BRIAND Christine, M. BROS Bernard, Mme CANAL Marie Claude, M. CATALA Claude, M. CENA Pierre, M. CESAR Jean Claude, Mme COMA Marianne, M. CRABE Pierre, M. CRAMPAGNE Stéphane, Mme DEDIEU CASTIES Françoise, M. DEJEAN Henri, Mme DELAVERGNE Evelyne, M. DORET Michel, Mme DUBREUIL Anne Cécile, Mme DUPONT Michèle, M. ESQUIROL Jean Marc, Mme FAUSTINI Marie Claire, M. FERRAGE Pierre, M. GALY Maurice, Mme GILAMA Chantal, M. GOUAZE François, Mme GRANDET Mireille (remplaçante de M. COT Jean), Mme GREGOIRE Anne Marie, M. GRYCZA Daniel, M. HALIOUA Jean Louis, M. HELLE Guy, M. LABORDE Amédée, M. LACAZE Yves, M. LECHEVALIER Yann, Mme LEGROS Jeannine (remplaçante de M. BOUVIER Claude), M. LEMASLE Patrick, M. MICHEL Robert, M. NAYLIES Charles, M. PERILHE Yves (remplaçant de Mme BASSO Thérèse), M. ROSELLO José, M. ROUGALLE René, M. ROUGER Bernard, M. ROUJAS Gérard, M. RUQUET Adolphe, M. SEGUELA Jean Louis, M. SEVILLA Thierry, Mlle TEMPESTA Marie Caroline, M. TURREL Denis, M. VALETTE Claude, Mme VEZAT Maryse, Mme VIDAL Jacqueline, M. VINCENT Norbert, M. YZARD Didier.

Etaient Excusés : M. ANZALONE Michel, M. BELLOIR Jérôme, M. BENARFA Ali, M. BERDOU Patrice, M. BLANCHARD Jean Luc, M. BOURY Alain, M. CARRERE Gérard, M. CHEVET Patrick, M. COLOMBIER Marc, M. CROUZATIER Jean Marie, M. DAKHLAOUI Oualid, M. DEGA Eric, M. DELMAS Robert, M. DEVIC Henri, M. GAY Jean Louis, M. LABORDE Michel, Mme MALET Valérie, M. PESSANT Christian, M. SENECLAUZE Christian, Mme SUZANNE Colette, M. THIBAUD Gérard, M. VIEL Pierre, M. VIGNES Michel

Secrétaire de séance : M. BOIX Jean Pierre

Monsieur le Président propose Monsieur BOIX Jean Pierre comme secrétaire de séance. Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Monsieur le Président demande l'approbation du dernier Conseil Communautaire.

Monsieur ESQUIROL souhaite que sa demande concernant la réforme sur la taxe professionnelle soit mentionnée. Après modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

HABITAT

1. Elaboration d'un nouveau PLH ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur HALIOUA, Vice Président en charge de l'habitat.

Le bilan du PLH 2004-2010 présente des résultats satisfaisants. Les objectifs fixés sont atteints. Cependant, les besoins restent importants compte tenu de l'accroissement démographique, du vieillissement de la population ou encore de l'évolution du profil des ménages sur le territoire.

Les actions à poursuivre

1. *Mettre en place un programme territorialisé de productions de logements sociaux*

Décliner les objectifs de réalisation par pôle en fonction des besoins exprimés et de la localisation (accès aux transports, services, ...)

2. *Adapter l'offre à la typologie des ménages*

3. *Identifier les potentialités foncières*

Constituer des réserves foncières à destination des opérations publiques

4. *Réfléchir à une organisation médico-sociale du territoire*

Permettre l'accès de tous aux réseaux de transports, aux soins, adapter l'offre en logements aux problématiques (accessibilité des personnes vieillissantes et handicapées, ..).

5. *Appui technique aux communes dans le montage des opérations*

Quels avantages d'un second PLH ?

➤ Le PLH est un outil de travail et d'aide à la décision pour la mise en œuvre d'actions en matière d'habitat et d'aménagement à partir de besoins identifiés.

➤ Le PLH permettrait de s'approprier et décliner au niveau local les orientations du SCOT.

➤ C'est un document d'aménagement, lié aux enjeux d'urbanisme, de dynamisme économique et territorial. Il est en relation directe avec les actions impulsées sur le territoire en faveur de la petite enfance et du développement économique.

La démarche

Le PLH compte 3 documents : le diagnostic, les orientations et le programme d'actions.

La démarche comprend 8 mois incompressibles de consultation des personnes morales associées et des services de l'Etat.

De la même manière que pour le SCOT, les communes devront mettre leur document d'urbanisme en conformité avec le PLH. Le délai maximal de mise en conformité est de 3 ans.

Le coût

La Communauté de Communes n'a pas obligation de mandater un bureau d'études pour réaliser le PLH. Il peut être élaboré en régie.

Coût d'un poste de chargé de mission : 30 000 € pour une année.

Monsieur le Président pense qu'il est intéressant de refaire le PLH car le secteur évolue et que l'on ne peut pas obtenir de subventions sans avoir élaborer un PLH.

Mme VEZAT demande si la Communauté de Communes du Volvestre a des informations sur les aides de l'Etat car les aides du Conseil Général vont se calquer sur les aides de l'Etat.

Emilie TISSIER précise que l'Etat ne s'est toujours pas positionné.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'élaborer ce PLH en régie et de confier la mission à Emilie TISSIER.

FINANCES

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2010

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LEMASLE, Vice Président en charge des finances.

Monsieur LEMASLE indique que les engagements pris lors de l'élaboration de budget 2010 ont été tenus.

La loi d'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 prévoit l'organisation d'un débat au sein des assemblées délibérantes, avant l'adoption du Budget Primitif afin de préciser les grandes orientations budgétaires et les bases sur lesquelles le budget peut être établi.

Le vote du budget est un acte essentiel de la vie de toute collectivité territoriale car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Ce vote s'inscrit dans un cycle budgétaire annuel qui est rythmé par la prise d'un certain nombre de décisions et la première d'entre elles est le débat des orientations budgétaires, qui doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix.

Avant de détailler les grandes lignes des prévisions pour 2011, il convient de présenter le contexte et les différentes contraintes qui encadreront le vote de ce budget.

1. Contexte général : situation économique et sociale

A - Situation globale

Loi de finances 2011 : mesures concernant les collectivités locales :

Le gel des concours financiers de l'État aux collectivités locales est prévu par la loi de programmation des finances publiques pour 2011 à 2014.

Aménagements en matière de cotisation foncière des entreprises (CFE)

Pour compenser une partie de la suppression de l'imposition spécifique sur les recettes des titulaires de bénéfices non commerciaux censurée par le Conseil constitutionnel, les communes et notamment les groupements à fiscalité professionnelle de zone peuvent fixer une base minimum de cotisation de CFE comprise entre 200 et 6 000 euros applicable à l'ensemble des contribuables dont le chiffre d'affaires est égal ou supérieur à 100 000 euros.

L'ensemble des auto-entrepreneurs peut prétendre à une exonération de CFE pendant 2 ans.

Neutralisation des effets du transfert de la part départementale de taxe d'habitation

Un mécanisme de neutralisation des effets de ce transfert devrait permettre d'assurer la neutralité du transfert pour les contribuables comme pour les collectivités locales. Par ailleurs, les variations de produit fiscal en résultant pour la collectivité seront neutralisées par un ajustement de la DCRTP et du FNGIR.

La date limite des délibérations a été reportée au 1er décembre 2010, pour que les collectivités puissent modifier leur politique d'abattement.

Modification des règles de modulation des taux d'abattements facultatifs de taxe d'habitation

Les collectivités peuvent fixer des taux d'abattements facultatifs de TH de 1 % à 15 % (sans décimale), ce qui permet de moduler davantage ces abattements.

Ainsi, les taux des abattements pour charges de famille pourront être majorés de 1 à 10 points. Les taux de l'abattement général à la base et de l'abattement spécial à la base peuvent désormais être fixés entre 1 % et 15 %.

Assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants

Les collectivités ayant adopté un programme local de l'habitat (PLH) ont désormais la possibilité d'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 5 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales est fixé à 1,02 en 2011.

Évolution des compensations d'exonérations

Restent en vigueur les dispositifs relatifs à la fiscalité assise sur les valeurs locatives foncières, mais la répartition des compensations d'exonérations entre collectivités est modifiée du fait de la nouvelle répartition des ressources.

Une dotation globale de compensation par échelon qui vise à consolider en une seule dotation plusieurs compensations d'exonérations a été créée.

Création de la DETR

Deux dotations de soutien à l'investissement rural (DGE et DDR) sont fusionnées en une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dans le but de simplifier les modalités d'attribution des subventions aux communes et aux EPCI, dont un grand nombre sont éligibles aux deux dispositifs.

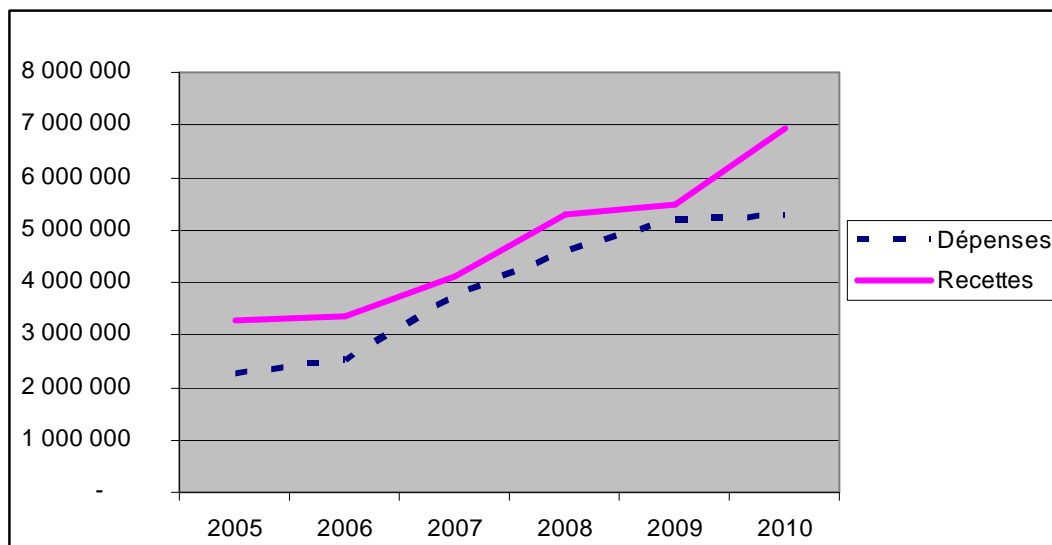
B - Situation de la collectivité

L'analyse financière rétrospective de la collectivité montre une dégradation importante de l'épargne nette entre 2007 et 2009 (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et la somme des dépenses réelles de fonctionnement et du remboursement en capital de la dette). L'épargne disponible exprime le montant de recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette.

ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE CONSOLIDEE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET PETITE ENFANCE

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Produit des contibutions directes	2 124 787	2 284 128	2 462 218	3 845 761	3 637 409	3 034 365
Autres recettes de fonct	1 150 520	1 080 111	1 661 441	1 451 201	1 840 215	3 914 326
recettes réelles de fct (1)	3 275 307	3 364 239	4 123 659	5 296 962	5 477 624	6 948 691
dépenses de gestion	2 068 769	2 312 718	3 486 496	4 246 188	4 884 722	5 063 884
épargne de gestion (3=1-2)	1 206 538	1 051 521	637 163	1 050 774	592 901	1 884 807
Frais financiers (4)	179 858	205 550	238 531	334 364	280 982	204 236
épargne brute (5=3-4)	1 026 680	845 971	398 632	716 410	311 919	1 680 571
remboursement de capital (6)	460 508	438 017	466 531	1 054 161	688 235	919 576
annuités hors renégociation	640 366	643 567	705 062	1 388 525	969 217	1 123 812
épargne disponible (nette)(5-6)	566 172	407 954	- 67 899	- 337 751	- 376 316	760 995

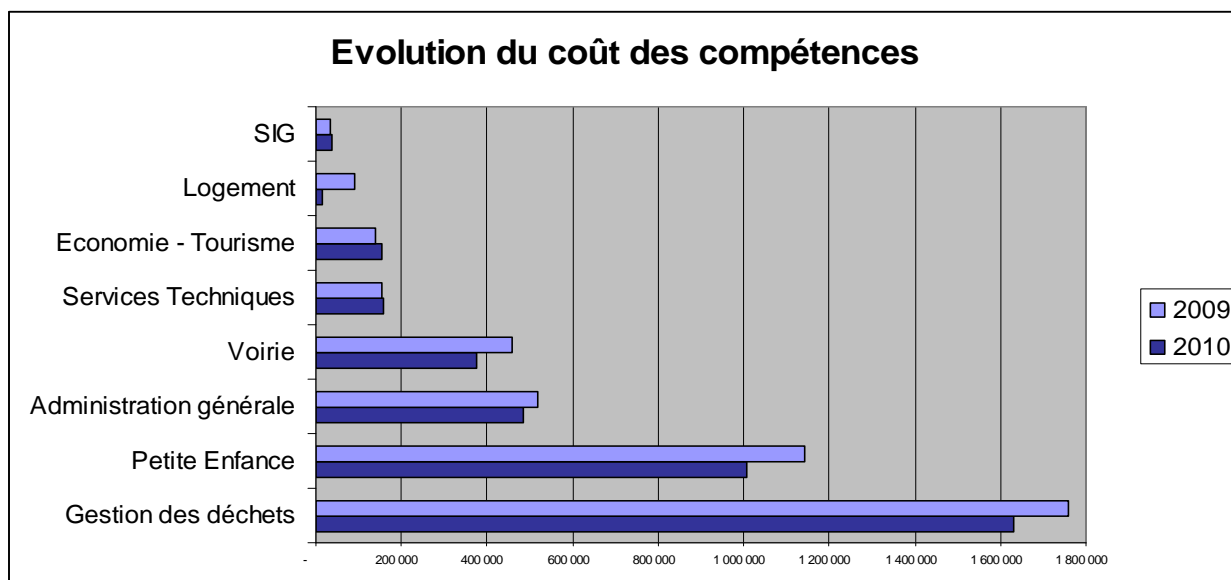
Entre 2005 et 2009, les recettes de la collectivité ont augmenté de 67 % alors que sur la même période, les dépenses ont augmenté de 136 %.



Une hausse de la fiscalité a été nécessaire en 2009 et en 2010, afin que les recettes restent supérieures aux dépenses.

Ceci a permis de retrouver une épargne nette positive en 2010 (760 995 €), c'est-à-dire que la collectivité peut, à nouveau, autofinancer une part de ses investissements.

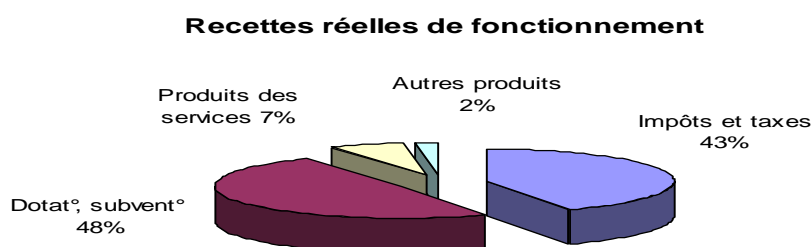
Par ailleurs, une maîtrise des dépenses de fonctionnement a aussi permis de contenir le coût annuel des services.



2. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

A – Principales recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent ainsi :



a) Fiscalité

Sur la période 2006-2010, en moyenne, par année, les bases de taxe d'habitation ont augmenté de 5.38% et les bases de taxes foncières de 5.16%.

b) Concours de l'Etat

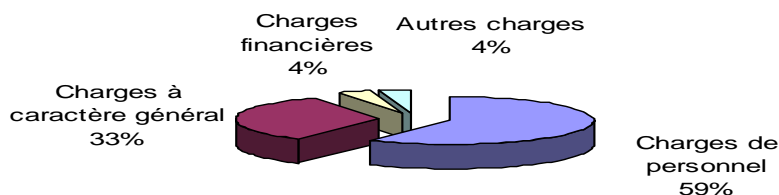
Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dotation d'intercommunalité	381 022 €	386 806 €	387 085 €	429 614 €	505 617 €	561 470 €
Dotation de compensation	209 185 €	211 017 €	213 214 €	214 920 €	215 565 €	226 145 €
DGF totale	590 207 €	597 823 €	600 299 €	644 534 €	721 182 €	787 615 €
	1,96%	1,29%	0,41%	7,37%	11,89%	9,21%

L'augmentation de la DGF en 2010 et 2011 est due à la hausse de la fiscalité de la CCV. Elle a permis d'améliorer le CIF (coefficient d'intégration fiscale) de la collectivité qui mesure l'« intégration fiscale » d'un groupement en faisant le rapport entre la fiscalité directe levée par le groupement et le total de la fiscalité levée par l'ensemble « communes + groupement ».

B - Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont ainsi constituées :

Dépenses réelles de fonctionnement



a) Dépenses de personnel

Evolution :

BUDGET PRINCIPAL

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses	678 044 €	751 061 €	782 802 €	850 221 €	915 066 €	1 089 913 €	1 181 850 €	1 252 081 €	1 338 345 €	1 315 332 €
Recettes	14 155 €	20 460 €	30 951 €	42 537 €	81 440 €	66 432 €	44 677 €	32 079 €	30 355 €	50 052 €
Coût	663 889 €	730 601 €	751 851 €	807 684 €	833 626 €	1 023 481 €	1 137 173 €	1 220 002 €	1 307 990 €	1 265 280 €

BUDGET PETITE ENFANCE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses							916 865 €	1 435 179 €	1 636 470 €	1 925 300 €
Recettes							25 489 €	14 068 €	27 652 €	79 129 €
Coût							891 376 €	1 421 111 €	1 608 818 €	1 846 171 €

Perspectives 2011 :

- Revalorisation de la prime des agents de catégorie C de 5%
- Revalorisation des primes de 6 agents
- Nomination d'un agent stagiaire au service technique
- Remplacement pour maladie de 2 agents des services techniques
- Remplacement de 5 congés maternité sur le budget petite enfance et 2 sur le budget principal
- Remplacement pour maladie pour 4 ETP sur le budget petite enfance

b) Autres dépenses de fonctionnement

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Budget principal	832 130 €	850 067 €	1 046 489 €	1 262 539 €	1 150 261 €	1 213 631 €	1 244 426 €	1 380 913 €	1 622 758 €	1 601 625 €
Budget petite enfance							68 977 €	151 416 €	192 692 €	208 784 €
Total	832 130 €	850 067 €	1 046 489 €	1 262 539 €	1 150 261 €	1 213 631 €	1 313 403 €	1 532 329 €	1 815 450 €	1 810 409 €

Il est prévu que certaines charges soient en augmentation en 2011:

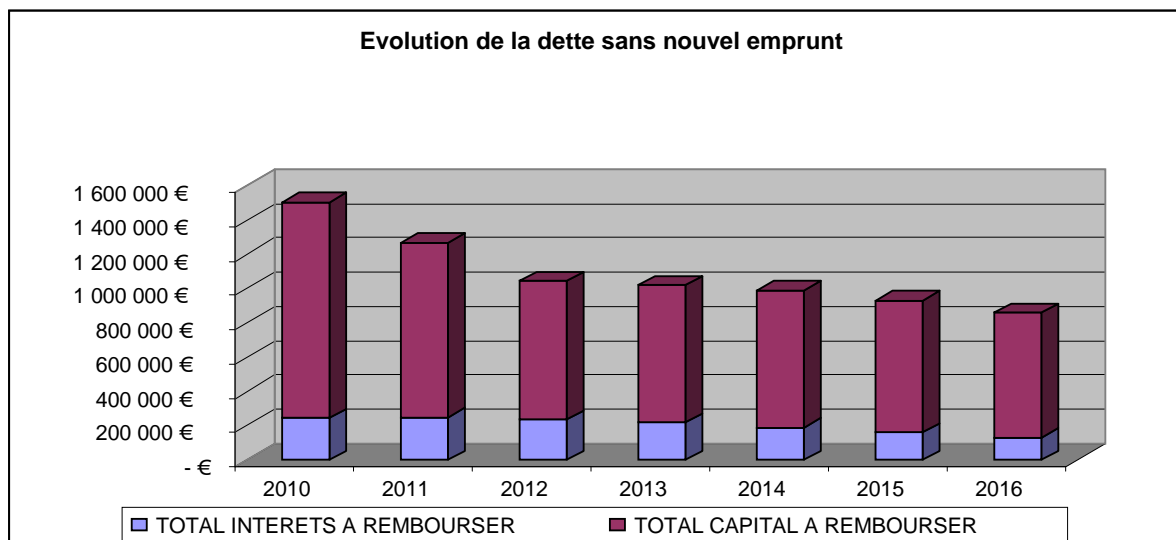
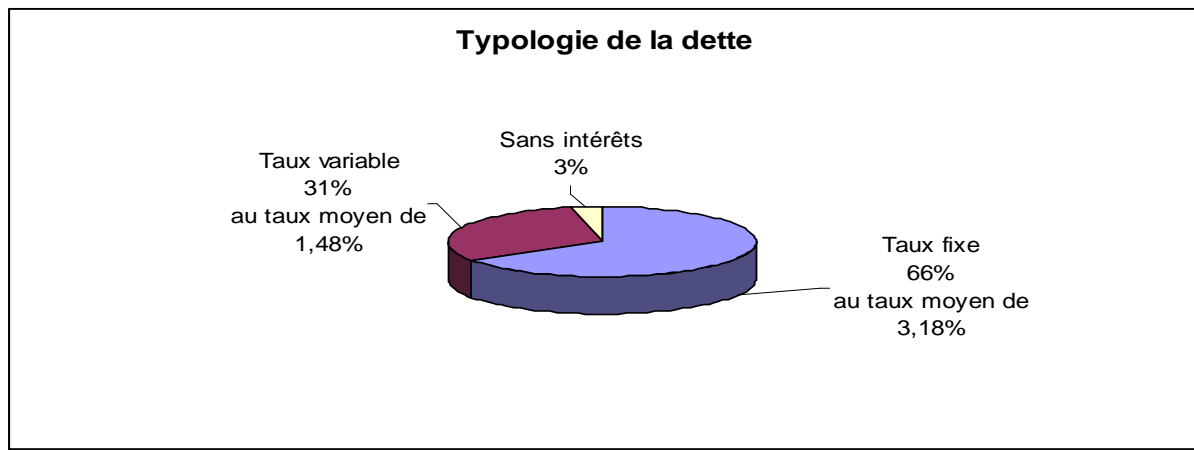
- Traitement des déchets
- Carburants
- Formation du personnel
- Entretien des véhicules

Monsieur le Président souligne que l'augmentation de la prime des agents de catégorie C correspond à un montant total de 5400€ pour l'ensemble des agents concernés.

C - Section d'Investissement

a) Dette

Le montant total du capital restant de la dette (tous budgets confondus) s'élève au 31/12/2010, à 7 174 223 €.



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TOTAL INTERETS A REMBOURSER	243 236 €	249 301 €	234 158 €	216 426 €	187 274 €	157 447 €	130 458 €
TOTAL CAPITAL A REMBOURSER	1 262 429 €	1 019 465 €	811 908 €	802 723 €	803 440 €	773 787 €	729 985 €
TOTAL ANNUITES	1 505 665 €	1 268 766 €	1 046 066 €	1 019 149 €	990 714 €	931 234 €	860 444 €
<i>Variation</i>		- 236 898 €	- 222 701 €	- 26 917 €	- 28 435 €	- 59 480 €	- 70 791 €

b) Proposition de programmation des investissements de la collectivité

Projets « récurrents »

Travaux pool routier : inscription d'une enveloppe de 2 600 000 €

Projets à engager

Acquisition et aménagement (travaux, mobilier...) du bâtiment pour les services techniques

Acquisition de matériel pour la collecte des déchets (engin de manutention, conteneurs...)

Renouvellement d'un véhicule pour les services techniques

Renouvellement du matériel informatique (serveur, postes de travail...) et de photocopieurs

Possibilité d'un aménagement de la dépendance à Jallier

Projets à inscrire en phase d'études

Reconstruction de la crèche de Marquefave pour la mettre en conformité.

D – Evolution pluriannuelle

L'analyse financière prospective de la collectivité a été mise à jour. Les hypothèses de travail prises pour cette simulation sont :

- un investissement annuel à hauteur de 3 800 000 € en 2011, puis 3 300 000 € par an (pool routier, divers travaux, acquisition et renouvellement de matériel, reconstruction de la crèche de Marquefave).
- une augmentation des dépenses de personnel de 4% par an et des autres dépenses de 3% par an.
- une augmentation des bases d'imposition de 3%, sans augmentation des taux.

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE CONSOLIDEE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET PETITE ENFANCE

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produit des contributions directes	3 845 761	3 637 409	3 034 365	4 516 713	4 630 101	4 744 700	4 863 145
Autres recettes de fonct	1 451 201	1 840 215	3 914 326	2 678 400	2 714 694	2 751 325	2 788 537
recettes réelles de fet (1)	5 296 962	5 477 624	6 948 691	7 195 113	7 344 794	7 496 025	7 651 682
dépenses de gestion	4 246 188	4 884 722	5 063 884	5 690 350	5 895 691	6 108 576	6 329 290
épargne de gestion (3=1-2)	1 050 774	592 901	1 884 807	1 504 763	1 449 104	1 387 449	1 322 392
Frais financiers (4)	334 364	280 982	204 236	208 000	213 300	221 958	217 325
intérets sur dette ancienne	334 364	280 982	204 236	208 000	195 800	183 200	159 300
Intérets sur dette nouvelle					17 500	38 758	58 025
épargne brute (5=3-4)	716 410	311 919	1 680 571	1 296 763	1 235 804	1 165 491	1 105 067
remboursement de capital (6)	1 054 161	688 235	919 576	467 700	500 221	540 369	570 689
capital sur dette ancienne	1 054 161	688 235	919 576	467 700	457 600	440 850	434 000
capital sur dette nouvelle				-	42 621	99 519	136 689
annuités hors renégociation	1 388 525	969 217	1 123 812	675 700	713 521	762 328	788 014
épargne disponible (nette)(5-6)	- 337 751	- 376 316	760 995	829 063	735 583	625 121	534 379
dépenses d'investissement	3 019 533	3 821 054	1 547 339	3 800 000	3 300 000	3 300 000	3 300 000
recettes d'investissement	2 226 836	2 296 274	922 159	2 006 941	1 681 475	1 681 475	1 681 475
emprunt	901 683	1 818 397	489 252	500 000	650 000	650 000	650 000

Cette simulation montre qu'en réalisant des investissements à cette hauteur, l'épargne nette s'érode ; la collectivité dégage moins d'autofinancement et s'endette, le montant d'emprunt à réaliser étant supérieur au remboursement annuel en capital.

Dès lors, deux solutions sont à envisager :

- la réduction des investissements pour garder une épargne nette stable, avec un taux d'autofinancement des investissements d'environ 25%, permettant de garder une capacité de désendettement de moins de 5 ans.
- augmenter les recettes pour permettre ce niveau d'investissement.

SIMULATION FISCALITE DIRECTE 2011

Avec bases fiscales notifiées

SANS CHANGEMENT DE TAUX :

AUTRES CHANGEMENTS DE TAUX :

TAXES	BASES	TAUX	MONTANT
TH	17 139 000 €	7,68%	1 316 275 €
TFB	14 556 000 €	6,82%	992 719 €
TEOM	14 035 676 €	8,00%	1 122 854 €
TFNB	760 400 €	34,86%	265 075 €
CFE	2 973 000 €	14,31%	425 436 €
CFE ZAE	130 700 €	28,79%	37 629 €
TOTAL	49 594 776 €		4 159 989 €

1,50%	2,00%	2,40%	3,00%
1 336 019 €	1 342 601 €	1 347 866 €	1 355 763 €
1 007 610 €	1 012 574 €	1 016 544 €	1 022 501 €
1 139 697 €	1 145 311 €	1 149 803 €	1 156 540 €
269 052 €	270 377 €	271 437 €	273 028 €
431 818 €	433 945 €	435 647 €	438 199 €
38 193 €	38 381 €	38 532 €	38 757 €
4 222 389 €	4 243 189 €	4 259 828 €	4 284 788 €

62 400 €

83 200 €

99 840 €

124 800 €

CVAE	150 578 €
DCRTP + FNGIR	133 949 €
TOTAL	4 444 516 €

Compensations TH - TF - CFE **127 196 €**

3. Budgets annexes

A – Activestre 1

Parcelles restant à commercialiser :

Parcelles	Superficie	Prix	Obs	Montant
7	3 000	8,00 €		24 000,00 €
10	2 000	18,00 €	Opt° Pele : délib du 26/02/2009	36 000,00 €
12	4 372	18,00 €		78 696,00 €
15	5 611	18,00 €	Terrains réservés pour les services techniques	100 998,00 €
16	6 420	18,00 €	Terrains réservés pour les services techniques	115 560,00 €
18	2 502	10,00 €	Opt° Vegalis : délib 24/07/2008	25 020,00 €
21	1 500	10,00 €		15 000,00 €
22	3 393	10,00 €		33 930,00 €
24	4 434	10,00 €	Opt° Agronutrition : délib du 27/11/2008	102 290,0 0 €
25	5 795			
26	1 500	10,00 €		15 000,00 €
Total	40 527			546 494,00 €

Monsieur LEMASLE indique que les terrains réservés pour les services techniques vont pouvoir être vendus étant donné qu'un bâtiment a été acheté à Carbonne pour y installer ces services.

B – Activestre 2

L'acquisition des parcelles Arteris, votée en 2010 par le Conseil communautaire sera réalisée en 2011.

Il est aussi prévu de lancer l'étude pré-opérationnelle d'aménagement de la zone.

C – Hôtel d'entreprises

Ce budget comprend les écritures relatives aux dépenses d'entretien du bâtiment et les remboursements d'emprunt et en recettes, les 10 boxes devraient être tous occupés progressivement d'ici le mois d'août 2011.

D – Extension de la CUMA

Ce budget annexe a été créé pour retracer les opérations de construction d'un atelier de découpe de canards au profit de la CUMA, sous la forme d'un crédit bail.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions.

Monsieur ESQUIROL demande si le montant de 30 000€ pour le poste de chargé de mission habitat est intégré dans le budget.

Monsieur LEMASLE répond négativement étant donné que Philippe SOLER quitte les services de la Communauté au 30 avril et que Marie Condis va le remplacer. Le solde budgétisé pour le poste de Philippe SOLER peut être répercuté sur le poste de chargé de mission.

Monsieur ESQUIROL rajoute qu'il serait judicieux d'indiquer les différents changements financiers qui sont intervenus à la Communauté de Communes du Volvestre dans le bulletin « Ensemble ».

Monsieur le Président souligne le fait qu'il est possible qu'il y ait des modifications faites par l'Etat en 2011 car une réforme importante sur la fiscalité est en cours. La compensation faite par l'Etat pour la taxe professionnelle est fixée jusqu'en 2014.

Monsieur LEMASLE indique que la situation ne va pas s'arranger car l'Etat est affaibli par ses déficits et l'accroissement inquiétant de sa dette. Le Conseil Général va réfléchir sur ses modalités d'attribution de subvention. Les collectivités ne peuvent pratiquement plus intervenir que sur l'impôt ménage et non plus sur la taxe professionnelle.

Monsieur le Président précise que l'Etat se désengage de plus en plus. Pour la commune de Carbonne, il attribue une aide de 4000€ par an pour l'élaboration des passeports. Il y a aura peut être les cartes d'identité dans un futur proche.

Monsieur LEMASLE propose une augmentation de 2.4% des différents taux ce qui permettrait d'investir sans emprunter plus que de capital remboursé.

Monsieur GRYCZA demande si la TEOM est concernée par cette augmentation.

Monsieur LEMASLE indique qu'il s'agit d'une augmentation pour tous les taux donc la TEOM est concernée.

Fin de séance : 22h15